



INF359 · NOTES HISTORIQUES

Un soulèvement de la population ?

*C'est une question importante, car Luc souligne à plusieurs reprises que les autorités juives craignaient la réaction du peuple (Actes 4.21 ; Actes 5.26).
Pourtant,...*

LECTURE
10 min

RÉFÉRENCES
13

LIVRES CITÉS
4

PUBLIÉE
19/06/2026

MISE À JOUR
19/06/2026

SOMMAIRE

Un soulèvement de la population ?	2
La flagellation n'a probablement pas été publique	
Le peuple n'était pas nécessairement prêt à se révolter	2
Les apôtres eux-mêmes rejetaient toute violence	3
Les autorités juives agissaient dans le cadre de la légalité	3
Les Romains surveillaient étroitement Jérusalem	3
Luc veut montrer l'absence de danger politique du christianisme	3
Une autre hypothèse	3
Conclusion	3
Lexique	5

Un soulèvement de la population ?

C'est une question importante, car Luc souligne à plusieurs reprises que les autorités juives craignaient la réaction du peuple (Actes des apôtres 4.21 ; Actes des apôtres 5.26). Pourtant, la flagellation des apôtres en Actes des apôtres 5.40 ne semble avoir provoqué aucune agitation populaire. Plusieurs raisons peuvent être avancées.

1.

La flagellation n'a probablement pas été publique

Luc se contente de dire :

« Ils appelèrent les apôtres, les firent battre, leur défendirent de parler au nom de Jésus, et les relâchèrent » (Actes des apôtres 5.40).

Rien n'indique que cette peine ait été exécutée devant la foule. Les séances du Sanhédrin n'étaient pas publiques, et il est probable que les coups aient été administrés dans l'enceinte du Temple ou dans un local dépendant du tribunal. Les autorités cherchaient justement à éviter tout incident avec la population.

2.

Le peuple n'était pas nécessairement prêt à se révolter

Luc distingue soigneusement l'estime dont jouissaient les apôtres et l'idée d'une insurrection :

« Le peuple les louait hautement » (Actes des apôtres 5.13).

Cette sympathie populaire ne signifiait pas que les habitants de Jérusalem étaient disposés à prendre les armes contre leurs dirigeants religieux. La majorité demeurait respectueuse des institutions et ne souhaitait certainement pas provoquer une intervention romaine.

3.

Les apôtres eux-mêmes rejetaient toute violence

Contrairement à certains mouvements messianiques ou nationalistes, les disciples de Jésus ne prênaient aucune révolte. Jésus avait déclaré :

« Mon royaume n'est pas de ce monde » (Jean 18.36).

Et Pierre avait appris, lors de l'arrestation de Jésus, qu'il fallait renoncer à l'usage de l'épée (Matthieu 26.52). Il est donc probable que les apôtres aient eux-mêmes contribué à maintenir le calme.

4.

Les autorités juives agissaient dans le cadre de la légalité

La flagellation constituait une peine reconnue par la Loi de Moïse (Deutéronome 25.1-3). Aux yeux d'une grande partie de la population, le Sanhédrin exerçait simplement son autorité judiciaire. Beaucoup de Juifs pieux pouvaient désapprouver la sévérité de la peine sans pour autant remettre en cause la légitimité du tribunal.

5.

Les Romains surveillaient étroitement Jérusalem

Les autorités juives savaient qu'une émeute risquait de provoquer l'intervention immédiate de la garnison romaine installée dans la forteresse Antonia, à proximité du Temple. Après les nombreuses tensions messianiques du premier siècle, personne n'avait intérêt à voir la situation dégénérer.

6.

Luc veut montrer l'absence de danger politique du christianisme

Tout au long des Actes, Luc insiste sur le fait que les chrétiens ne constituent pas un mouvement révolutionnaire. Ils ne cherchent ni à renverser le pouvoir juif ni à s'opposer à Rome. Plus tard, les autorités romaines elles-mêmes reconnaîtront à plusieurs reprises l'innocence de Paul (Actes des apôtres 18.14-15 ; Actes des apôtres 23.29 ; Actes des apôtres 25.25 ; Actes des apôtres 26.31-32).

Une autre hypothèse

Il est également possible que la popularité des apôtres ait été réelle mais limitée. Les miracles suscitaient l'admiration (Actes des apôtres 5.15-16), mais l'ensemble de la population de Jérusalem n'était pas converti. Beaucoup observaient ces événements avec intérêt sans être prêts à s'identifier ouvertement aux disciples de Jésus. Cette attitude explique qu'aucune réaction collective n'ait accompagné leur condamnation.

Conclusion

Il est peu probable que le Sanhédrin ait fait fouetter les apôtres devant une foule importante. Les autorités cherchaient précisément à éviter un soulèvement populaire. Quant au peuple, son admiration pour les disciples ne signifiait pas une volonté de se rebeller. Luc présente ainsi une Église respectée par beaucoup, mais profondément pacifique, dont la croissance ne s'accompagne d'aucune agitation politique ou militaire. Cette absence de violence constitue d'ailleurs l'un des traits les plus remarquables

du christianisme naissant.

LEXIQUE

Les autorités juives — Les autorités qui ordonnent l'arrestation de Pierre et Jean en Actes des apôtres 4.1-3 constituent un ensemble de responsables religieux particulièrement influents. Luc mentionne trois groupes distincts : les sacrificateurs, le commandant du Temple et les sadducéens.

INF380 · <https://schilo.org/inf380-les-autorites-juives/>

Les romains — En l'an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d'Israël et prend Jérusalem.

INF004 · <https://schilo.org/inf004-les-romains/>

Le Sanhédrin — Le Sanhédrin était la plus haute instance religieuse, judiciaire et législative du judaïsme du Second Temple (Ile s. av. J.-C. – 70 ap. J.-C.). Composé de 71 membres et siégeant à Jérusalem, il interprétait la Torah, arbitrait les litiges majeurs et supervisait le calendrier hébraïque. Mentionné dans les Évangiles et décrit par la littérature rabbinique, il disparaît après 70 ap. J.-C. mais son modèle continue d'inspirer l'organisation et la pensée juridique juives.

INF003 · <https://schilo.org/inf003-le-sanhedrin/>

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE

INF358 - Les apôtres fouettés
<https://schilo.org/inf358-les-apotres-fouettes/>

ÉTUDE SUIVANTE

INF360 - Les réunions avec les apôtres
<https://schilo.org/inf360-les-reunions-avec-les-apotres/>

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. **Source :** <https://schilo.org/inf359-un-soulevement-de-la-population/>, exportée le 25/10/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.